

**Commune d'Uccle  
Service de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le 31/8/2021.

Votre réf. 16-45659-2021  
Réf. CRMS : **IXL20644**  
Réf NOVA : **09/XFD/1770478**

**UCCLE. Rue Joseph Stallaert, 73-75.**  
**(= ZP de l'immeuble « Ramaekers » situé 210, av. Molière / avant 1932)**  
**PERMIS D'URBANISME : Réaménager un immeuble de 4 logements, agrandir le commerce, modifier la façade arrière et le versant de toiture arrière.**  
**Demande de la Commune du 9/08/2021, reçue le 13/08/2021.**

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 9/08/2021 mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 25/08/2021, a formulé les remarques suivantes sur le dossier mentionné sous rubrique.

De manière générale, les interventions qui respectent le plan et les circulations verticales, se concentrent en façade arrière et à l'intérieur du bien ; elles n'impacteront donc pas la valeur patrimoniale du bien classé situé à proximité. La CRMS encourage toutefois le demandeur à ne pas repeindre les menuiseries du rez-de-chaussée dans une teinte gris anthracite, mais à conserver leur finition couleur bois très caractéristique de la typologie du bien. Pour cette même raison, elle demande également d'opter pour une autre couleur que le gris foncé pour les châssis des étages.

L'avis de la CRMS est également envoyé à la Commune d'Ixelles en réponse à la demande introduite pour le numéro 73, rue Stallaert localisé sur son territoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**G. MEYFROOTS**  
Secrétaire-adjointe



**C. FRISQUE**  
Président

c.c. : nschrager@uccle.brussels ; kvanrossum@uccle.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels